

**FICHE D'INSCRIPTION MATERNELLE** (enfants scolarisés de 2 à 6 ans inclus)

<b>ENFANT :</b>	NOM : .....
	PRENOM : .....
	DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....
	CLASSE : .....

**NOM DU PERE, MERE OU PERSONNE RESPONSABLE :**

**PRÉNOM :**


NOM, PRENOM du conjoint ou concubin :

 **ADRESSE :**


CODE POSTAL, VILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--


VILLE :

 domicile :


--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 portable de la mère :


--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 portable du père :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 professionnel de la mère :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 professionnel du père :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

@ Adresse électronique de la mère :

@ Adresse électronique du père :

**INSCRIPTIONS :**

**PRÉSENCE DE VOTRE ENFANT :**

Veuillez cocher les cases.

	SANS REPAS	AVEC REPAS
<b>SEMAINE 1</b> (Semaine de 5 jours) Du 8 au 12 juillet 2019		
<b>SEMAINE 2</b> (Semaine de 5 jours) Du 15 au 19 juillet 2019		
<b>SEMAINE 3</b> (Semaine de 5 jours) Du 22 au 26 juillet 2019		
<b>SEMAINE 4</b> (Semaine de 5 jours) Du 29 juillet au 2 août 2019		

**REGIME ALIMENTAIRE :**

repas normal   
  repas végétarien   
  repas sans porc   
  P.A.I.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

### RETOUR DANS LA FAMILLE :

Présence en GARDERIE :

LE MATIN       LE SOIR

Nom et prénom des personnes autorisées à reprendre l'enfant

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'enfant repart-il seul

OUI       NON

### EN CAS D'URGENCE :

Nom et Prénom de la personne à prévenir :

.....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone fixe et/ou portable :

☎ : ..... ☎ : .....

Nom et Téléphone du Médecin Traitant :

..... ☎ : .....

En cas d'accident CHR ou HOPITAL de :

.....

## AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET D'UTILISATION DE SON IMAGE :

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé lors des différentes activités proposées lors des ALSH, et à éditer/diffuser les photos dans les publications municipales (Le Vendeville News, site internet Mairie, exposition et autres ...) ou dans la presse locale :  OUI  NON

## ATTESTATION DE PAIEMENT

Si vous souhaitez une attestation de paiement, merci d'en faire la demande par mail à [christine.l@mairiedevendeville.fr](mailto:christine.l@mairiedevendeville.fr), celle-ci sera à votre disposition à l'accueil de la mairie à partir du vendredi 23 août 2019.

## A SAVOIR :

**Nous fonctionnons à la semaine soit 5\* jours complets. (\*sauf jour férié)**

**Aucune inscription ne sera acceptée après le démarrage des A.L.S.H.**

Des remboursements pourront être effectués en cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical.

Vous payez suivant votre quotient familial (QF) du mois concerné.

Il est rappelé que le **CCAS octroie une aide aux cinq premières tranches**. Cette aide sera déduite à l'inscription.

Les accueils de loisirs sont **payables dès l'inscription soit :**

- Par chèque libellé à l'ordre de FAMILLE et ENFANCE VENDEVILLE
- Par chèques vacances
- Par carte bleue via le portail « E-Enfance » accessible depuis notre site, après avoir reçu un e-mail
- Ou en espèces

**Les paiements ne seront débités qu'après la fin de l'accueil de loisirs.**

SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL :

**INSCRIPTION A RENDRE IMPERATIVEMENT  
AVANT LE :  
VENDREDI 28 JUIN 2019**